

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 22 (1896)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISANT A LAUSANNE 8 FOIS PAR AN

Administration : Place de la Louve.

(GEORGES BRIDEL & C^o éditeurs.)

Rédaction : Rue Pépinet, 1.

(M. A. VAN MUYPEN, ing.)

Question de la distribution d'eau et d'énergie électrique à Lausanne.

(Suite)¹.Procès-verbal de la séance publique
du 7 mars 1896, à l'Hôtel de ville de Lausanne.
Salle du Conseil communal.

Présidence de M. S. DE MOLLINS, ingénieur, président de la Société.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures.

Le président donne lecture de l'ordre du jour suivant :

Discussion des projets exposés en séance du 8 février, dans l'ordre suivant :

- 1^o Eaux de source, force et éclairage;
- 2^o Elévation des eaux du lac, force et éclairage;
- 3^o Utilisation provisoire des eaux existantes, force et éclairage;
- 4^o Hygiène des eaux.

M. le président rappelle que cet ordre du jour a été publié quelques jours à l'avance dans les journaux quotidiens, accompagné de l'avis ci-après :

Les membres et les personnes étrangères à la Société qui désirent prendre part à la discussion sont priés de se faire inscrire auprès de M. S. de Mollins, ingénieur, président de la Société, en indiquant le ou les sujets qu'ils désirent traiter. Les tours de parole seront accordés dans l'ordre des inscriptions. Le temps dont pourra disposer chaque orateur sera indiqué au début de la séance.

Lausanne, le 21 février 1896.

LE COMITÉ.

NOTA. — La date du 29 courant n'a pu être maintenue pour la séance publique à cause de l'impression du numéro spécial du *Bulletin* consacré à la séance du 8 février.

M. le président ajoute que ces indications ne sont nullement faites pour entraver ou gêner en quoi que ce soit la discussion. Le Comité a été d'avis qu'un certain ordre était nécessaire pour éviter la confusion. La parole sera donnée, non seulement aux

¹ Nous rappelons que la livraison précédente du *Bulletin* a été consacrée à l'exposé des divers projets.

orateurs inscrits, qui sont MM. Aguet, Boucher, Palaz et Barraud, mais encore à toutes les personnes que la question à l'ordre du jour peut intéresser et qui voudront apporter leurs lumières au débat.

Le président exprime le vœu que les orateurs soient concis, objectifs et que le débat conserve une forme courtoise.

M. le président donne ensuite lecture de la lettre ci-après :

Neuchâtel, le 4 mars 1896.

Monsieur le Président et Messieurs,

Mes honorables collègues concessionnaires des forces motrices du palier inférieur de l'Orbe m'ayant, après le refus de la Municipalité d'entrer en matière sur les projets que j'avais conçus pour desservir Lausanne avec ces forces, engagé à ne pas poursuivre davantage la réalisation de mes projets, je prends la liberté de vous aviser que je ne prendrai point part à la discussion de samedi.

Vous remerciant de l'invitation que vous avez bien voulu m'adresser, je vous présente, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération,

G. RITTER.

N.-B. — Les forces de l'Orbe du palier inférieur, ainsi que les eaux des abondantes sources de la Raisse, vont recevoir des destinations tout autres que celles prévues dans mes projets.

Ledit.

M. AGUET.

Messieurs et chers collègues,

Dans notre précédente réunion du 8 février 1896, des exposés généraux de divers projets ont été présentés pour doter Lausanne d'eau potable, de force motrice industrielle et de lumière électrique.

Un seul projet permet d'alimenter directement Lausanne avec de l'eau de source et sans pompage, c'est le projet présenté officiellement par la Municipalité au Conseil communal et au public lausannois. D'autres projets élèvent l'eau du lac Léman en utilisant les forces motrices du Rhône en Valais ou du lac de Joux et de l'Orbe.